

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-009 du 04 Janvier 1996

Portant nomination de Monsieur Eustache SARRE en qualité de Directeur Général par intérim du Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-267 du 12 Août 1994 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Janvier 1995 ;


P E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Eustache SARRE est nommé Directeur Général par intérim du Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD).

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié **et** communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 04 Janvier 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Aziadomè KOGBLEVI.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MEHU 4 MF 4  
SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 DGBN-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement